

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 14 AOUT 1913

Rapport de la Commission de la Marine, des Postes et des Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1913.

(Voir les n^{os} 4, IX, 197 et 323, session de 1912-1913, de la Chambre des Représentants; — 117, même session, du Sénat.)

Présents : MM. MERTENS, Président ; CATTEAU, DE CLOEDT, HALOT, le baron VAN REYNEGOM DE BUZET et VANDERHEYDE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget du Ministère de la Marine, des Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1913, s'élève à fr. 49,744,944

Se subdivisant en dépenses ordinaires . . fr. 49,622,944

Id. en dépenses exceptionnelles . 122,000

Les dépenses exceptionnelles comprennent : 1° la construction de la coque d'un nouveau bateau-pilote devant remplacer le cutter en fer n° 2 de la station de Nieupoort, en service depuis trente-six ans . fr. 50,000

2° Les grèement et armement de deux goëlettes-pilotes et construction d'un ponton en acier pour l'alimentation en gaz des bouées lumineuses de l'Escaut 72,000

La création du département de la Marine, des Postes et Télégraphes, par arrêté royal du 11 novembre 1912, a rendu nécessaires certains amendements au Projet du Budget déposé par le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Ces amendements ont porté :

1° Sur les articles du projet primitif qui étaient communs aux diverses administrations composant l'ancien département (art. 2, 6, 7, 59 à 64) ;

2° Sur les articles concernant exclusivement les services qui ressortissaient au Ministère de la Marine, des Postes et Télégraphes, distraits du projet primitif.

Les amendements comprennent en outre les augmentations de crédit et les crédits nouveaux nécessités par la situation nouvelle.

Ces augmentations de crédit et ces crédits nouveaux s'élevaient à la somme de :

Traitement du Ministre fr.	21,000	
Traitement et indemnité du personnel complémentaire (Secrétariat général, Cabinet du Ministre)	203,645	
Frais de route et de séjour, mission à l'étranger.	15,400	
Traitement et salaire des huissiers.	20,000	
Matériel, fournitures de bureau, imprimés, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, achat et réparation de meubles.	175,000	
(Dont 100,000 francs en charge temporaire.)		
Honoraires des avocats, charge nouvelle à concurrence de	1,000	
	<hr/>	436,045

Marine.

Augmentations : création d'emplois, extensions et modifications de cadres fr.	80,000	
Dépenses des commissions techniques	3,000	
Encouragements aux associations, publications et congrès maritimes	6,000	
	<hr/>	89,000

Postes, Télégraphes et Téléphones.

Services communs.

ART. 14. — Amélioration de la situation des ouvriers de l'atelier de Malines fr.		4,200
--	--	-------

Postes.

ART. 16. — Amélioration de la situation du personnel fr.	5,000	
Recrutement du personnel pour le service des chèques postaux	158,000	
Recrutement de personnel pour l'exposition de Gand.	6,000	
Relèvement du taux des frais de déplacement des agents des ambulants	6,000	
	<hr/>	175,000
ART. 17. — a) Recrutement de personnel pour le service des chèques postaux fr.	41,400	
b) Suppression des vagemestres	48,900	
c) Recrutement de facteurs et d'encaisseurs spéciaux pour la perception de Bruxelles-I.	232,750	
	<hr/>	323,050
ART. 18. — Part d'intervention de l'administration des postes dans les frais d'habillement des facteurs fr.		6,750

ART. 22. — Matériel pour le service des chèques postaux	fr. 101,000	
Loyers des nouveaux locaux de la perception de Malines-I. Frais de régie du percepteur (extension d'emplois, d'aides, etc.)	20,000	
Accroissement des frais d'entretien des locaux, repeinturage des boîtes-bornes à Bruxelles, etc.	43,800	
		<u>164,800</u>

Télégraphes et téléphones.

ART. 24. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (augmentation)	fr. 5,000	
ART. 25. — Extension du personnel, réorganisation des grades et des salaires des ouvriers et du service technique, amélioration de la situation des écoreuses	fr. 221,300	
Octroi de récompenses aux porteurs	20,000	
		<u>241,300</u>
ART. 26. — Confection de tabliers pour téléphonistes.	fr. 5,200	
Loyers et frais divers pour les bureaux de la sixième circonscription administrative des télégraphes	2,920	
		<u>8,120</u>
Total	fr. 1,453,265	

Les crédits nouveaux nécessités par la création du Ministère de la Marine, des Postes et Télégraphes, l'extension et la modification des cadres, la création d'emplois nouveaux, l'amélioration du personnel et l'organisation du service des chèques postaux s'élèvent à 1,453,265 francs, dont 100,000 francs en charge temporaire.

Dans cette somme, la dépense nécessaire à la création et à l'organisation pour le service des chèques postaux s'élève à environ 500,000 francs. Les résultats connus du nouveau service des chèques postaux et les avantages que cette institution présente pour le commerce en général ne sont pas de nature à faire regretter cette dépense. Il est intéressant de noter que, pendant le mois de juillet, ces opérations se sont élevées à 137 millions 879,860 francs, dont 53,873,480 francs de virements directs. Fin juillet, les titulaires de comptes étaient au nombre de 3,042, avec un avoir global de 4,001,054 francs.

A voir les progrès réalisés par la Belgique dans toutes les branches de l'activité intellectuelle et économique, on s'étonne de la situation d'infériorité dans laquelle se trouve la nation au point de vue de la marine, c'est-à-dire de l'exploitation de la mer.

Sans aller jusqu'à dire que la marine, l'exploitation de la mer par les nationaux, les armements, les navires, les marins, la législation maritime, tout ce qui enfin constitue une marine n'existe pas, on doit reconnaître que la Belgique, malgré sa situation si favorable au centre du littoral européen et ses ports si bien placés et outillés, malgré l'énergie et l'esprit d'entreprise de ses habitants et l'abondance de ses capitaux, n'a pas su profiter de cet immense domaine que la nature a mis à sa disposition.

L'absence d'idée marine chez un peuple qui a fait preuve de tant d'énergie et de vitalité et qui, pour vivre et prospérer, a pour premier devoir de faire apprécier ses produits à l'étranger et de les déverser sur tous les rivages du monde, paraît assez extraordinaire.

Beaucoup de facteurs indispensables à notre expansion maritime ont été négligés ou méconnus. Pendant longtemps de bons esprits ont pensé qu'il suffisait à l'industrie de s'occuper uniquement de la fabrication, et qu'il était assez indifférent par qui se faisait le transport des produits de l'industrie nationale à vendre au loin. L'industrie de la construction navale qui, à l'heure actuelle, a fait ses preuves en Belgique, ne paraissait pas suffisamment outillée. Rien ne favorisait le recrutement des officiers et matelots. Des entreprises et industries opposées sollicitaient davantage l'activité et les capitaux belges, et reconnaissons qu'au lendemain de la révolution de 1830, la Belgique se trouvait pauvrement armée pour la lutte, les Néerlandais s'étant réservé le monopole des transports maritimes des Provinces-Unies.

Il suffit à l'heure actuelle de constater notre situation inférieure au point de vue maritime pour rechercher les remèdes, trouver les moyens de relever les énergies, inspirer confiance, faire naître l'espoir et solliciter des pouvoirs publics, l'aide et l'assistance qu'il convient de donner pour permettre à la Belgique de devenir une puissance maritime.

Il semble bien du reste que le réveil maritime constaté chez toutes les nations préoccupe la nation belge. Le moyen pour la Belgique de rester indifférente à son bannissement du domaine universel : l'Océan !

La Belgique, cinquième puissance du monde, dotée d'un riche empire colonial, possédant des ports d'un accès facile, et admirablement outillés, comprend que son avenir est sur les flots, et que le moment est venu de sortir de son expectative. Son intérêt et la prospérité de son industrie commandent de conserver le contrôle sur les transports des produits vendus à l'étranger, de créer des lignes belges de navigation pour convoyer ses marchandises, de créer des établissements d'outre-mer pour les soutenir.

Combien, d'autre part, le maintien et la prospérité de la pêche maritime intéressent la population côtière ! La mer est un immense domaine qui contient des richesses illimitées à la disposition du premier occupant. Notre devoir est de les exploiter le plus largement possible dans l'intérêt de la population du littoral et de la collectivité tout entière, et notre amour-propre national souffre de devoir déclarer que, sous ce rapport, nous sommes vis-à-vis des autres nations dans une situation d'infériorité très grande. Ces seules constatations que nous achetons à l'étranger pour plus de vingt millions de francs de poissons, que la pêche à la morue a disparu, que la grande pêche au hareng est inconnue, nous disent suffisamment l'effort qu'il conviendrait de faire pour profiter des richesses que la mer met à notre disposition.

Il serait injuste de dire que notre expansion commerciale, la question des armements belges et la prospérité de la pêche maritime ont laissé le Gouvernement indifférent.

Des sacrifices considérables ont été faits pour l'outillage de nos ports, des encouragements ont été accordés aux entreprises d'armements mari-

times, notre représentation à l'étranger a été renforcée, l'enseignement professionnel des pêcheurs a été créé, soutenu et développé, la législation maritime a été améliorée et l'industrie de la pêche maritime doit une profonde reconnaissance à Sa Majesté le Roi pour la sollicitude éclairée témoignée à nos pêcheurs et la protection royale accordée à l'œuvre de l'*Ibis*.

Cependant, en matière maritime comme en toute autre, il importe d'avoir une doctrine, c'est-à-dire de savoir ce que l'on veut pour suivre une politique maritime bien caractérisée.

A ce point de vue, la création du Ministère de la Marine a été saluée comme un événement heureux et plein de promesses par tous ceux qui s'intéressent aux choses de la mer.

Le programme déjà esquissé par l'honorable Ministre de la Marine indique une orientation nouvelle et l'intention bien arrêtée de consacrer tous ses efforts à notre expansion commerciale et maritime.

La création du Conseil supérieur de la marine, la réorganisation des services de la pêche maritime, les projets annoncés dans le domaine législatif, sur le terrain de l'enseignement et de l'apprentissage des métiers de mer et dans l'ordre des intérêts sociaux permettent d'entrevoir un avenir meilleur pour la marine belge et d'espérer la réalisation de la pensée du duc de Brabant qui, dès 1858, attira l'attention du Sénat et du pays sur la nécessité pour la Belgique de porter son activité vers le commerce et l'industrie maritime et de conquérir l'empire des mers.

Votre Commission a la certitude que le Sénat ne marchandera pas son concours pour permettre la réalisation des projets du Ministre de la Marine, qui doivent préparer les voies au développement du commerce maritime et à la création de nouveaux débouchés; elle attire l'attention du Sénat sur l'utilité et la nécessité de centraliser et d'unifier, dans les attributions du Département de la Marine, tous les services concernant la navigation, la pêche maritime, l'enseignement maritime, les gens de mer, répartis jusqu'ici entre les Départements des Chemins de fer, des Travaux publics, des Affaires étrangères, de l'Industrie et du Travail et des Finances.

Le Sénat, tenant compte des heureuses initiatives déjà prises, se fera un devoir de faire, au Ministre de la Marine, le plus large crédit.

Un membre émet le vœu de voir aboutir une solution qui diminue le prix de l'abonnement au téléphone.

Un membre trouve excessif le prix de l'abonnement réclamé aux abonnés habitant hors des rayons immédiats actuels.

Il estime qu'il y a lieu d'étudier les moyens qui permettraient de réduire le prix des abonnements pour les abonnés des campagnes, en vue de généraliser le service du téléphone.

La Chambre a voté le budget par 79 voix contre 37 et 2 abstentions.

La Commission a l'honneur d'en proposer l'adoption à l'unanimité des voix.

Le Rapporteur,
JULES VANDERHEYDE.

Le Président,
H. MERTENS.